PROCÉDURE ÉRAMUS+ & MOBILITÉS INTERNATIONALES - Semestre 6 Calendrier procédural de sélection des candidats	Date d'application initiale du présent document Novembre 2018	Version N° 6 05/10/2023 Réf : T10N2-4-6

Objet :
Définir les modalités de sélection des étudiants ayant un projet de mobilité de stage en S6-1 ou S6-2.
Lister les éléments constitutifs du dossier de sélection

Secteur d'application :
Processus administratif et pédagogique

Acteurs concernés :
Direction, coordinatrice des stages, référente administrative des mobilités internationales

Mots clés :
Mobilité internationale, Érasmus+, Europe, sélection, étudiant en soins infirmiers

Documents associés :

Annexe I	Validation du projet de mobilité par le référent pédagogique
Annexe II	Composition de la commission Érasmus et Mobilités internationales
Annexe III	Fiche individuelle du candidat à la mobilité
Annexe IV	Éléments à rendre pour la sélection des candidats
Annexe V	Déclaration d'engagement
Annexe VI	Procédure régionale pendant et après la mobilité
Annexe VII	Éléments post-sélection à rendre avant le départ
Annexe VIII	Fiche d'identification des acteurs et du terrain de stage
Annexe IX	Présentation orale du projet : guide d'évaluation
Annexe X	Éléments à présenter après la mobilité
Annexe XI	Fiche retour d'expérience

Groupe de rédaction :
CAMPO Nathalie – MEIGNAN Emmanuelle – MIQUEL Sandrine

Modalités d'évaluation :
Évaluation ponctuelle à la demande de la direction
Plan de classement SEO : T10N2-4-6

Préalables :
Tout document respectera la charte graphique du centre hospitalier de Millau, à savoir :
Caractère de police : Trébuchet (taille 10 ou 11)
Alignement : Justifié

Contenu :

Étape 1 :

- L'étudiant informe son référent de suivi pédagogique de son projet de mobilité de stage ;
- Le référent de suivi pédagogique valide le projet (cf. Annexe I).

Étape 2 – Mi-septembre :

Rencontre avec les membres de la Commission Érasmus et Mobilités Internationales (cf. Annexe II) pour définir le projet de l'étudiant souhaitant effectuer un stage à l'étranger. La date du rendez-vous vous est communiquée par le référent de suivi pédagogique.

Étape 3 – Semaine 40 :

Remise au candidat, par le référent administratif, du dossier de projet de mobilité (cf. Annexes III à V)

- ☐ par candidat :
  - ☐ la fiche individuelle ;
  - ☐ le calendrier procédural des mobilités internationales telles que pratiquées à l'Institut (sélection des candidats) ;
  - ☐ les éléments à rendre pour la sélection ;
  - ☐ une déclaration d'engagement (moyens techniques de suivi et guidance, mesures prophylactiques, obtention des passeports et visas, etc.).
- ☐ la fiche d'agrément pédagogique des terrains de stage.
- ☐ la charte d'encadrement.
- ☐ lien URL test de langue

Étape 4 – Le premier lundi du mois de novembre :

- La Commission Érasmus et Mobilités Internationales se positionne au regard des pré-requis.
- Le résultat est communiqué par écrit au candidat.

Étape 5 – Au plus tard semaine 46 :

- Remise par le candidat du dossier complet au référent administratif qui le communique aux membres de la Commission Érasmus et Mobilités Internationales

Étape 6 – Semaines 47 et 48 :

- Convocation du candidat par écrit en vue de la présentation orale du projet de mobilité (semaine 47)
- Présentation orale du projet de mobilité (semaine 48)
- Le candidat recevra dans les quinze jours qui suivent la notification de la décision de la Commission Érasmus et Mobilités Internationales

Etape 7 – Semaine 50 :

- Remise par la référente administrative des documents post-sélection (cf. Annexes VI à XI)

Etape 8 – À partir du début du mois de janvier :

- Vérification de la qualification du terrain de stage
- Dossier de demande de financement régional réalisé par la référente administrative en collaboration avec l'étudiant

Étape 9 : Rencontre avec le médecin du Centre de Vaccinations départemental

- Une rencontre/consultation avec le médecin du Centre de Vaccinations départemental peut être exigée en fonction de la destination de la mobilité de stage.

<u>Etape 10 : au plus tard la semaine précédant le départ en mobilité</u> :

Remise par l'étudiant des éléments suivants :

- ☐ la photocopie du carnet de vaccinations et/ou le certificat du médecin du Centre de Vaccinations ;
- ☐ la photocopie du passeport ou de la carte nationale d'identité (valide jusqu'à 1 mois après la mobilité) et du visa, si nécessaire ;
- ☐ la photocopie de la carte européenne d'assurance maladie (si voyage en Europe) ;
- ☐ une preuve de déclaration au Fil d'Ariane, site du Ministère des Affaires Étrangères permettant un suivi des français à l'étranger, au moins un jour avant le départ : https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html
- ☐ résultat du test obligatoire de langue sur le site https://academy.europa.eu/

Jusqu'au jour du départ, la mobilité peut être annulée du fait de contre-indications en provenance du Ministère Français des Affaires Etrangères, en cas d'instabilité géopolitique dans le pays concerné, pour défaut dans les procédures administratives et vaccinales ou pour toute autre raison pédagogique motivée.
La Commission Érasmus et Mobilités Internationales se réserve le droit, jusqu'au jour du départ, d'annuler la mobilité du fait de procédures relevant de la section disciplinaire.